

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
29/01/2013

Dossier complet le :
29/01/2013

N° d'enregistrement :
F05213 P0019

1. Intitulé du projet

RD 6 – Déviation de Saint Denis La Chevasse

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Benoît ROCHE

DGA des Infrastructures Routières, Maritimes et des Transports

RCS / SIRET

228 500 013 00658

Forme juridique : **Collectivité territoriale**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

*Cf. le document CERFA n° 14734*01 joint à la présente demande*

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d.	Création d'une infrastructure routière de 900 m

4. Caractéristiques générales du projet

Si environnement, environnement ou présent formulez les places énoncées à la rubrique 6.1

4.1 Nature du projet

Création de deux barreaux de liaison routière entre la VC 7 et la RD 39, ainsi qu'entre la RD 13 et la RD 6 Nord, en tracé neuf correspondant à un linéaire total de 900 m ; élargissement par recalibrage de deux voies existantes entre la RD 6 Sud et la VC 7, ainsi qu'entre la RD39 et la RD 13 correspondant à un linéaire total de 2225 m.

4.2 Objectifs du projet

Permettre aux Poids Lourds et aux engins agricoles qui empruntent la RD 6 et passent par Saint Denis La Chevasse de contourner le centre ville et de favoriser la desserte des zones d'activités situées à l'Ouest de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durée prévisionnelle des travaux : 24 mois

Dates prévisionnelles des travaux : mai 2014

Mesures pour le maintien des conditions de circulation pendant les travaux : l'ensemble des travaux sera réalisé sous circulation avec la mise en place de déviations locales pour certaines phases.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévisionnel sur la voie nouvelle est estimé à la mise en service à environ 2000 véhicules par jour en moyenne annuel, avec un pourcentage de poids-lourds de 7-8%.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de la compétence en matière d'environnement devra être jointe au(s) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (discrete) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées	
Grandeur caractéristiques	Valeur
Superficie globale	22 500 m ²
Profil en travers type :	
- Largeur de chaussée	6,00 m (2 x 3,00 m)
- Largeur accotement	1,75 m
- Largeur berme	0,50 m à 1,00 m
- Largeur talus	Variable
- Largeur fossé ou cunette	2,00 m (minimum)
Ouvrage de franchissement de la rivière de la Boulogne sera un ouvrage hydraulique muni de passages latéraux (passages petite faune). Il sera dimensionné pour assurer le transit des crues centennales.	

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s) d'implantation

Saint Denis La Chevasse

Coordonnées géographiques

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 01° 21' 43" O Lat. 46° 48' 58,1" N

Point d'arrivée : Long. 01° 21' 16,3" O Lat. 46° 49' 32,8" N

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage pourra-t-il l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les espaces traversés par le projet en site propre sont composés majoritairement de cultures et de prairies dont la vallée de la Boulogne.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/locé de votre projet ? Oui Non

Si oui, indiquez ci-dessous :
Précisez la ou les réglementations applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Saint Denis La Chevasse a été approuvé le 31 aout 2010 avec un projet de Déviation de la RD 6 mis en Emplacement Réservé. Ce dernier est abandonné au profit d'un nouveau tracé réutilisant au maximum de voiries existantes, objet de la présente demande.

Il classe les espaces concernés par le projet en :

- Zones naturelles classées N de la Vallée de La Boulogne
 - Zones urbaines réservées à l'accueil d'activités industrielles classées Ue(i)
 - Zones d'extension future à long terme d'urbanisation classées 2 AU
- Cf. carte « Zonage PLU »

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

(Complétez le tableau suivant, par tous moyens, l'illet, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-motor>)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté, ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourrait impacter des zones humides au niveau du franchissement de la vallée de la Boulogne (selon les cartes de pré-localisation de la DREAL)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
--	--------------------------	-------------------------------------	--

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélevements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélevements d'eau nécessaires pour l'arrosage des pistes et aux matériaux de terrassement pendant la période sèche de la phase travaux seront réalisés à partir des eaux pluviales accumulées dans les bassins réalisés dès le début des travaux ou par raccordement provisoire sur les réseaux d'adduction d'eau potable proches du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'équilibre déblais – remblais du projet est recherché, en cas de nécessité apport de matériaux de carrières.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les formations végétales des vallées de la Boulogne et de la Bouillière, ainsi que leurs interrelations avec les secteurs bocagers de plateau constituent des habitats et des sites de nourrissement potentiels pour la faune. Cependant, par sa nature modeste (réutilisation de voies existantes et réalisation de tracés neufs courts en proximité d'agglomération), le projet aura peu d'impacts sur la biodiversité.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les tracés neufs entraîneront une consommation de terres agricoles. Mais l'effet de coupure des exploitations est réduit par des choix de tracés à proximité de l'agglomération.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions sonores liées au trafic routier estimé à 3000 veh/jour à échéance 2032. Le projet aura un effet positif en diminuant les nuisances sonores pour un certain nombre d'habitations du centre-ville de Saint Denis La Chevasse grâce au report de trafic sur le barreau.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de polluants atmosphériques d'origine routière et de gaz à effet de serre. Toutefois ces émissions sont faibles et leur évolution à long terme tend à diminuer compte tenu de l'amélioration des performances des véhicules. De plus ces polluants se trouvant en milieu ouvert auront tendance à se disperser limitant ainsi les niveaux d'exposition.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux superficielles de la plateforme seront collectées dans un réseau séparatif et seront dirigées vers 3 bassins de rétention dimensionnés pour recevoir une pluie de fréquence décennale. Les débits de fuite des bassins seront limités à 3 l/s/ha et les rejets se feront dans les ruisseaux existants.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets et effluents générés en phase travaux sont ceux couramment produits par des chantiers routiers. Ils seront confinés et évacués vers des sites appropriés. En phase exploitation, les eaux pluviales de la plateforme se chargent de polluants (hydrocarbures, huiles, graisses, résidus métalliques...). Elles sont dirigées vers les bassins de rétention. Les effluents issus des bassins de rétention auront subi une dépollution qui permet de respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs. En cas de pollution accidentelle due au renversement d'un poids lourd transportant des produits dangereux, les polluants se dirigeront vers les bassins de rétention qui seront équipés d'un système de fermeture permettant de confiner la pollution à l'intérieur, avant son évacuation vers des sites appropriés.
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?			

4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

À l'égard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet initial mis en Emplacement Réservé au PLU a été abandonné pour un projet plus économique en réutilisant le maximum de voiries existantes permettant aux Poids Lourds et aux engins agricoles qui empruntent la RD 6 de contourner le centre ville par l'ouest. Ce nouveau projet est peu impactant au niveau de l'environnement et du milieu agricole, il permettra de redynamiser le centre ville compte tenu du report de trafic.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement fournis par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant les annexes jointes ou joignant le formulaire d'évaluation ainsi que les portes sur lesquelles elles se rattachent

Objet
Zonage PLU de Saint Denis La Chevasse
Carte de prélocalisation des zones humides (source DREAL)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements ci-dessus

Fait à **La Roche sur Yon**



le,

29 JAN. 2013

Signature

Le Directeur Général Adjoint
des Infrastructures Routières,
Maritimes et des Transports,


Benoît ROCHET

